



Traité Taanit

Michna 10 - Chapitre 2

אין גוזrin תענית על הציבור בראשי חדשים, ובחנוכה, ובפורים.
ואם התחילו, אין מפסיקין, דברי רבן גמליאל; אמר רבי מאיר,
אף על פי שאמר רבן גמליאל אם התחילו אין מפסיקין, מודה
היה שאין משלימים. וכן בתשעה באב שחל להיוות ערב שבת.

On ne décrète pas de jeûne public pendant Roch Hodech, 'Hanouca et Pourim.

Et [si le tribunal avait décrété une série de jeûnes et] qu'ils ont déjà commencé [et qu'un de ces jeûnes tombe ces jours-là], ils ne s'arrêtent pas, paroles de Rabban Gamliel.

Rabbi Méir dit : bien que Rabban Gamliel a dit que si on a commencé, on ne s'arrête pas, il est d'accord qu'on ne le termine pas. Et de même si Tish'a BéAv tombe la veille de Chabbat.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

